

Eau sans toxiques

Accompagnement et aides
pour prévenir les rejets toxiques



MÉTROPOLE

GRAND LYON

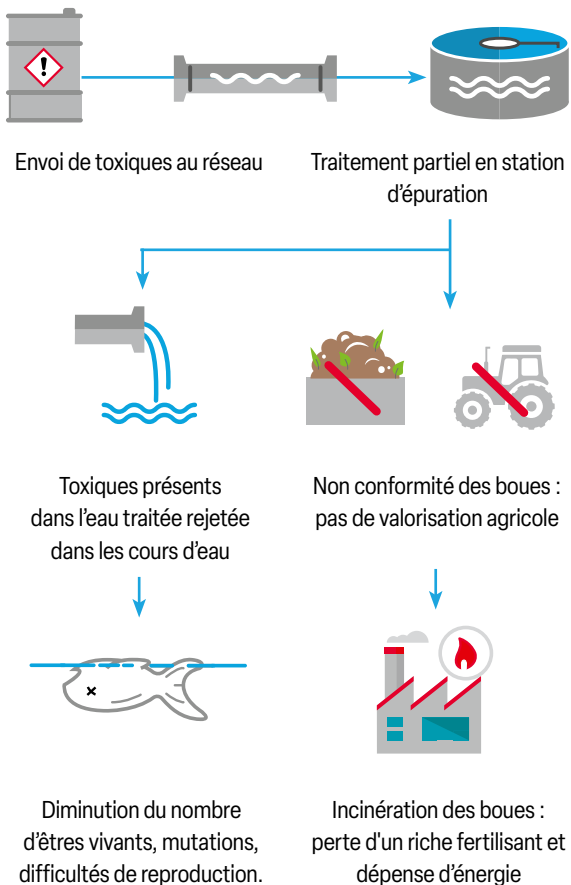
Eau sans toxiques,

Réduire les substances dangereuses

Afin de préserver les milieux aquatiques, la Métropole de Lyon propose aux professionnels un accompagnement technique. L'objectif est de réduire l'utilisation et le rejet dans les eaux de toxiques diffus, issus de produits dangereux.

Les impacts des toxiques sur le cycle de l'eau

Les substances dangereuses nuisent à la santé des êtres humains et ont des effets négatifs sur l'environnement et les animaux, même à très faible concentration. Difficiles à traiter, ces toxiques se retrouvent dans les boues de la station d'épuration, empêchant toute valorisation agricole, ou finissent dans les cours d'eau. Ils dégradent la qualité des milieux aquatiques, des captages d'eau potable et portent atteinte à la biodiversité.



Les produits dangereux

Les produits dont l'emballage comporte ces symboles contiennent des substances dangereuses. Ce sont des produits toxiques réglementés.

Leur rejet au réseau d'assainissement, au réseau pluvial ou au cours d'eau est strictement interdit.



Gaz sous pression



Comburant



Inflammable



Explosif



Dangereux pour l'environnement



Corrosif



Toxicité aiguë



Risque grave pour la santé



Dangereux pour la couche d'ozone et la santé

Pour préserver les milieux aquatiques, la réduction à la source est la meilleure solution. Devenez acteur de ce changement !

Réglementation

Obligations et sanctions

Concernant vos rejets d'eaux usées, l'ensemble des règles applicables sur le territoire métropolitain est disponible dans le règlement d'assainissement.

[grandlyon.com / Services / Eau et assainissement / À télécharger](http://grandlyon.com/Services/Eau-et-assainissement/A-télécharger)



Raccordement des eaux usées

Les entreprises dont les eaux usées sont considérées comme non domestiques doivent disposer d'une autorisation, délivrée par la Métropole de Lyon, pour pouvoir les rejeter dans le réseau d'assainissement.

Produits dangereux

Tout rejet au réseau d'assainissement de substances toxiques est strictement interdit.

Filière de traitement

Les déchets dangereux doivent être éliminés dans les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) adaptées.

Sanctions

Être à l'origine d'un rejet non autorisé vers le réseau d'assainissement expose à des sanctions administratives et pénales prévues par le règlement d'assainissement et le Code de la santé publique.



Eaux pluviales

Gestion à la source

Les eaux pluviales doivent être infiltrées sur le terrain, sauf conditions dérogatoires. La collectivité n'est pas tenue d'accepter ces eaux à son réseau.

Prévention des risques de pollutions

Les eaux pluviales en contact avec des substances dangereuses ne sont plus considérées comme des eaux pluviales. Elles doivent être traitées en conséquence.

Le saviez-vous ?

Un accompagnement technique et des aides sont possibles au titre de la stratégie «Ville perméable» de la Métropole de Lyon.

L'agence de l'eau peut financer vos travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement.

Mise en conformité

Aides financières en partenariat avec l'agence de l'eau



**Employez-vous des substances classées dangereuses dans le cadre de vos activités ?
Produisez-vous des déchets dangereux (substances toxiques diluées, poussières d'usinage, hydrocarbures, produits désinfectants...)?
Vérifiez et assurez la mise en conformité de vos installations.**

Un rejet non-conforme vous expose à des sanctions administratives et pénales.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Métropole de Lyon, dans le cadre de l'opération collective Eau sans toxiques, vous accompagnent techniquement et financièrement pour réduire à la source les substances toxiques et leur rejet dans l'eau.

Substitutions, réduction à la source, traitements sont autant de solutions disponibles pour protéger vos collaborateurs et les milieux aquatiques.

Rejoindre l'opération collective Eau sans toxiques, c'est devenir une entreprise exemplaire sur le territoire.



Opération collective Eau sans toxiques

Les structures de la totalité du territoire Métropolitain sont éligibles à cette opération.



Démarche

1. Diagnostic de site
2. Préconisations et aide à la décision
3. Accompagnement pour la demande de subvention
4. Mise en conformité du site et délivrance de l'autorisation de déversement

Taux d'aide

L'engagement dans cette opération ouvre la possibilité de bénéficier d'aides financières de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réduction des substances toxiques diffuses sur la période 2023-2024.

Études ou travaux

Jusqu'à **40%***
pour les grandes entreprises

Jusqu'à **70%***
pour les petites entreprises (PME TPE)

* Taux applicables selon l'éligibilité des projets.

Objectifs

- la réduction à la source des substances dangereuses,
- la prévention des pollutions accidentelles,
- la séparation des réseaux,
- la réduction des pollutions issues des eaux pluviales.

Ces aides peuvent par exemple permettre le financement de dispositif d'épuration, de stockage sécurisé des produits toxiques, de technologies industrielles moins nocives...

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Métropole de Lyon

20 rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex

03 04 78 63 40 40

grandlyon.com



Eau sans toxiques

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention pour la période 2019-2024, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse accompagne, au moyen de l'opération collective, les industriels, pour réduire de façon significative les flux de polluants toxiques diffus. Avec le concours de la Métropole de Lyon, découvrez l'opération collective Eau sans toxiques.



Contactez-nous



Sabesan Sabaratnam

ssabaratanam@grandlyon.com

04 78 95 89 93

Capucine Colcombet

ccolcombet@grandlyon.com

04 28 67 56 35

Elodie Troadec

etroadec@grandlyon.com

04 28 67 56 36

Pour plus d'informations sur l'assainissement

grandlyon.com/services/raccordement-a-l-egout